

## Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation Nationale

25 rue Claude Tillier 75012 Paris

*memoult.fadben@gmail.com*

A

**Madame la candidate, Monsieur le candidat  
à la Présidence de la République française**

Paris, le 10 décembre 2011

### **LETTRE DE LA FADBN AUX CANDIDATES ET AUX CANDIDATS A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Objet : La culture de l'information et des médias au sein de l'Éducation nationale : le rôle du professeur documentaliste.**

L'éducation sera l'un des thèmes centraux des élections présidentielles de 2012 et, en tant qu'enseignants dans le service public, nous nous en réjouissons.

Chacun, citoyen, élève et acteur de l'Éducation nationale attend de cette échéance qu'elle impulse une nouvelle dynamique de réflexion et d'action à propos de l'une des finalités essentielles du système éducatif : l'égalité des droits à l'éducation dans la société de la connaissance.

Si des politiques soutenues du développement des réseaux numériques, cette dernière décennie, ont concouru à démocratiser les accès aux ressources et les connexions en réduisant la fracture numérique, elles laissent cependant le fossé continuer à se creuser entre ceux qui savent tirer parti de ces outils et de ces ressources et ceux qui ne possèdent pas les rudiments de cette nouvelle culture de l'information et des médias.

La mise à disposition des outils n'implique pas automatiquement leur bon usage et la connaissance à construire par chacun ne se réduit pas à la réception de l'information. Le développement d'une culture informationnelle à l'école représente donc un défi pour la formation de la jeunesse du XXI<sup>ème</sup> siècle. Connaître le fonctionnement des médias, savoir estimer la valeur de l'information sur l'Internet, avoir une vision claire des intérêts économiques qui animent des ténors du web tels que Google, Facebook ou Amazon, s'intéresser à l'histoire des technologies qui accompagnent aujourd'hui tous nos actes dans les sphères privée, sociale et professionnelle, savoir maîtriser son identité numérique en étant conscient des traces laissées sur le web, pouvoir analyser et comprendre un monde complexe où le numérique a brouillé les repères dans l'usage et l'appréhension de l'environnement socio-technique, tout cela participe à ce que l'on appelle la culture informationnelle, ce qui représente un formidable et nouvel enjeu de société pour le monde de l'Éducation.

Notre système éducatif a la chance de compter parmi ses acteurs des professeurs documentalistes, ardents promoteurs de l'éducation à cette culture informationnelle. La Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale (FADBN) qui les représente accompagne les évolutions de ce groupe professionnel dans le souci permanent de défendre sa professionnalité originale et son identité enseignante. Dès lors, elle souhaite lui voir jouer un rôle décisif et visible dans la formation des élèves à la culture informationnelle. De même attend-elle que cette dernière trouve une inscription concrète dans les finalités éducatives et les valeurs propres de l'école, à savoir la construction d'une autonomie de pensée, la formation à l'attention, la construction des savoirs, la formation citoyenne, l'égalité des droits et l'insertion professionnelle et sociale.

S'agissant de l'usage critique et compréhensif des médias, composante incontournable de l'éducation à la culture informationnelle, trois récents rapports ont souligné la nécessité d'établir un enseignement de l'information et des médias reconnu dans nos établissements scolaires dont le professeur documentaliste serait responsable : le rapport de l'Inspection générale de Mme Becchetti-Bizot et M. Brunet sur l'éducation aux médias en août 2007, le rapport d'information d'octobre 2008 fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur l'impact des nouveaux médias sur la jeunesse par M. David Assouline, Sénateur et, enfin, le rapport remis à Mme Nadine Morano, Secrétaire d'État chargée de la Famille, par la commission « construire une politique structurée d'éducation aux médias pour tous », en octobre 2009.

En dépit de ces travaux importants, force est de constater que la mission enseignante des certifiés de documentation n'est pas suffisamment définie à l'aune des besoins reconnus, ni mise à contribution à la hauteur de leur expertise et de leur ambition, loin s'en faut.

En l'absence d'un projet qui soit porteur d'une vision forte et positive de l'enseignement de l'information-documentation, les professeurs documentalistes déploient une énergie démesurée pour des résultats qui ne touchent toujours pas l'ensemble des élèves.

**La FADBEN, association des enseignants documentalistes de l'enseignement public, est prête à rencontrer tous ceux qui considèrent que l'enseignement de la culture informationnelle participe à l'égalité des droits et que des mesures conséquentes doivent être prises, pour leur exposer ses propositions.**

**Dans cette perspective, la FADBEN aimerait connaître, au nom de ses adhérents et de l'ensemble de la profession, vos positions et propositions sur les questions suivantes :**

Seriez- vous favorable à l'intégration de l'éducation aux médias, de l'enseignement info-documentaire et de la maîtrise des TIC dans le cadre d'une culture informationnelle globale ?

Comment envisagez-vous la place de la culture informationnelle dans l'Éducation ?

Seriez- vous favorable à la mise en place de ce nouvel enseignement à la culture de l'information et des médias (culture informationnelle) en interdisciplinarité, s'appuyant sur un curriculum et permettant au professeur documentaliste, dans le cadre d'un enseignement modulaire, de représenter les sciences de l'information communication ?

Comment pensez-vous maintenir l'accès égalitaire pour tous à la culture et au savoir au regard de nouveaux modèles économiques du tout numérique ?

*Nota bene :*

L'exception pédagogique, qui concerne aussi la recherche, est restrictive : elle ne correspond pas aux besoins des Centres d'information et de documentation (CDI), dont la vocation est de favoriser un usage et un accès immédiat à l'information, à la culture et au savoir.

Les professeurs documentalistes ressentent un « malaise juridique » grandissant qui les handicape dans la mise en oeuvre des usages et pratiques liés à l'Internet et dans la mise à disposition de ressources numériques (acquisition et diffusion).

Quelle ambition formez-vous pour les formations initiale et continue des professeurs documentalistes ?

En vous remerciant des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations et à nos demandes, nous vous souhaitons une excellente campagne électorale.

*La Présidente de la Fédération des enseignants documentalistes de l'Éducation nationale* **Martine Ernoult**